

Conseil Communal

Séance du 26 mars 2024

Réponse à l'interpellation de Monsieur Mehdi SALHI et de
Madame Louise DEFAWES

**Objet : Organisation d'un testing dans le Carré contre le
racisme**

Monsieur le Conseiller,

Je voudrais commencer ma réponse par un rappel très simple, le racisme n'est pas une opinion mais un délit. Délit qui est qualifié comme tel grâce à la Loi Moureau.

Le 29 mai 1995, notre enceinte, à l'unanimité des groupes démocratiques, votait la Charte « Liège contre le racisme ».

Depuis, notre engagement n'a jamais faibli et se traduit dans une série de dispositions données au personnel communal ainsi que dans différents engagements et dossiers communaux.

La lutte contre le racisme et contre la xénophobie est une préoccupation permanente.

De nombreuses actions pour prévenir ce fléau sont menées par nos services.

Malgré tous ces efforts, on constate, notamment à travers les réseaux sociaux, que le nombre de propos et d'actes à

caractère racistes augmente. Ce phénomène reste toutefois difficilement objectivable en l'absence de dépôt de plainte auprès des services de police.

Néanmoins, nous sommes particulièrement attentifs aux faits que vous dénoncez dans votre interpellation.

Ainsi, dans le cadre des activités du Conseil de la Nuit, cette problématique a été abordée avec UNIA, laquelle avait travaillé avec la VUB, mais sans résultat suffisamment probants.

Dès lors, UNIA proposait plutôt de diffuser les outils de sensibilisation qu'ils ont réalisé et qui encouragent le rapport des faits afin d'objectiver le phénomène.

Nous le disons souvent avec Monsieur Demelenne, le dépôt de plainte est une des armes fondamentales dont dispose la police et la démocratie pour faire respecter la loi.

Ce point est d'ailleurs pris en considération dans l'élaboration de la nouvelle charte de la vie nocturne qui sera prochainement soumise aux tenanciers d'établissements.

De plus, la sensibilisation du personnel Horeca est également abordée lors des formations du personnel pour la Labellisation « Quality Night ».

Suivant un récent contact avec le MRAX, celui-ci est également ouvert à une collaboration avec la Ville pour travailler sur cette problématique. Nous allons donc voir comment concrétiser les choses.

Par ailleurs, les sociétés de gardiennage sont soumises à un cadre strict où toute discrimination lors d'un contrôle est prohibée.

Le contrôle de ces sociétés de gardiennage est confié par la loi aux services de prévention et de sécurité du Ministère de l'intérieur.

Je vais intervenir auprès de la Ministre de l'Intérieur pour que les contrôles visent spécifiquement les discriminations éventuelles dans le Carré.

Nous allons dans un premier temps utiliser les mécanismes légaux qui sont contraignant et qui sont efficaces.

Je soumettrai votre proposition à UNIA et au MRAX. Je ne manquerai pas de vous tenir informé du suivi.